



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2008

30 SEP. 2008

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

PROP/INDIVIS

0651 040296

C

MME FIX BRIGITTE JACQUELINE

PROP/INDIVIS

055055

DÉPARTEMENT : 910 ESSONNE

COMMUNE : 471 A ORSAY

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2007	21,64 %	2,23 %	%	8,97 %	1,27 %	%	0,165 %	8,82 %
Taux 2008	25,52 %	0,338 %	%	9,32 %	1,27 %	%	0,165 %	8,82 %
Adresse	32 AV DES PIERROTS							
Base	2227	2227		2227	2227		2227	2227
Cotisation	568	8		208	28		4	196
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2007	474	49		197	28		4	193
2008	568	8		208	28		4	196
Variation en % ②	+19,83 %	-83,67 %	%	+5,58 %	0 %	%	0 %	+1,55 %

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture
Taux 2007	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2008	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Cotisations 2007							
2008							
Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	%

Dégrevements jeunes agriculteurs
des propriétés non bâties

Base du forfait
forestier ⑤

Majoration base
terr. const. ⑤

Caisse d'assurance
accidents agricole

x

Base « État »

Base « collectivités »

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥

Dégrevement JA « Habitation principale » ⑦

Dégrevement JA « État » ⑧

Dégrevement JA « collectivités » ⑧

Montant de votre impôt :

1093